

Arrêté n° 2023-59

Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'arrêté n° 2019-140 bis M DAF du 1er septembre 2019 instituant une régie de recettes auprès du Centre d'inscriptions,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu l'acte de nomination n° 2022-242 nommant Nathalie CHAVANEL régisseuse de la régie permanente de recettes du Centre d'inscriptions,

Article 1er : Mme Marielle PIERRON est nommée régisseuse du Centre d'inscriptions.

Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congé, ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Marielle PIERRON sera remplacée par Mme Eve ROTHBERG ou M. Didier HABBAZ RAHEM.

Toutes dispositions précédemment arrêtées dans ce domaine sont abrogées, notamment l'arrêté 2022-242 susvisé.

Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Certifié exécutoire
A Lyon, le 17 mars 2023

La Directrice Générale
Des Services


Irène GAZEL

Pour agrément
L'Agent comptable


Xavier EYMARD

Pour acceptation,
La régisseuse


Marielle PIERRON

Pour acceptation,
La suppléante


Eve ROTHBERG

Pour acceptation,
Le suppléant


Didier HABBAZ RAHEM